



DELIBÉRATION N° 59/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**OBJET : Salle de spectacle
« La Source » - Tarifs saison
culturelle 2023/2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Par délibération n°80/2022 du 23 juin 2022, le Conseil municipal a adopté, comme suit, les tarifs des spectacles prévus dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2022/2023 applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 :

TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE						
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF ABONNÉ	TARIF ABONNÉ RÉDUIT	SCOLAIRE	MOINS DE 12 ANS
SPECTACLE et Concert	12,00 €	8,00 €	9,00 €	6,50 €	5,00 €	Gratuit
Spectacle hors catégorie	20,00 €	15,00 €	17,00 €	13,00 €		Gratuit
Spectacle Jeune Public	5,00 €				2,00 €	Gratuit moins de 6 ans
Spectacles « RDV chez mes voisins »	15,00 €	10,00 €	8,00 €			5,00 €

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante d'adopter les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2023/2024.

Aussi, il est proposé, d'adopter les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2023/2024, tels que présentés ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2023, étant précisé que ces nouveaux tarifs ont été augmentés de 6% (avec arrondi à l'entier supérieur si le chiffre après la virgule est supérieur à 5) pour prendre en compte le niveau d'inflation (Taux INSEE janvier 2023) des dépenses de fonctionnement du service :

TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE									
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF ABONNÉ	TARIF ABONNÉ RÉDUIT	SCOLAIRE	MOINS DE 12 ANS	TARIF FOSSE DEBOUT	CNAS	PASS CULTURE
SPECTACLE et Concert	13,00 €	8,50 €	10,00 €	7 €		Gratuit	TP/10€ TR/6€ TA/7€ TAR/5€	10 €	8,50 €
Spectacle hors catégorie 1	25,00 €	18,00 €	20,00 €	15,00 €		Gratuit		20 €	18 €
Spectacle hors catégorie 2	20,00 €	15,00 €	17,00 €	13,00 €		Gratuit		17 €	15 €
Spectacle Jeune Public	5,50 €				2,50 €	Gratuit moins de 6 ans		5.50€	5.50€

La grille tarifaire 2023/2024 présentée ci-dessus, intègre 4 nouveaux tarifs :

- Un spectacle hors catégorie 1 à 25 € en plein tarif ;
- Un spectacle hors catégorie 2 à 20 € en plein tarif ;
- Un tarif réduit CNAS indexé sur le tarif abonné et un tarif réduit PASS CULTURE indexé sur le tarif réduit mis en place dans le cadre de conventions devant être conclues entre la commune et le CNAS et entre la commune et la Société PASS CULTURE ;
- Un tarif « fosse debout » dans le cadre de l'organisation d'un concert le samedi 30 mars décliné en plein tarif (TP), tarif réduit (TR), tarif abonné (TA) et tarif abonné réduit (TAR).

Par ailleurs, il convient de préciser que :

- **Les tarifs réduits sont applicables sur présentation d'un justificatif et concernent les situations suivantes :**
 - Les personnes de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA, les intermittents du spectacle, les personnes en situation de handicap et accompagnant(s), les groupes de 10 personnes et plus, les abonnés des saisons culturelles de Chatel, Riom, Mozac et Cébazat, les adhérents du CNAS et du PASS CULTURE et leurs ayants droits.
 - Les parents accompagnants des élèves de l'école municipale de musique de Volvic pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical.
 - Les participants liés à des actions réalisées en partenariat avec le CCAS de Volvic, les services de la Commune et, notamment, le service Education Enfance Jeunesse.
- **Les invitations ou places exonérées, sur présentation d'un justificatif, sont applicables :**
 - Aux professionnels de la culture (programmateurs ou diffuseurs), journalistes, accompagnateurs des groupes scolaires et contractuellement, aux invités de la production ;
 - Aux aînés enregistrés au niveau du CCAS de Volvic, pour Noël, à raison d'une place par personne et avec la possibilité de choisir entre plusieurs spectacles.

- Aux élèves de l'école municipale de musique de Volvic, pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical.

Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2023/2024, tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2023.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

